

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



Le **Vendredi 20 avril 2012** à 18 h 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **M. Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	13/04/2012
Affichage	13/04/2012

Etaient Présents : POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, MUSSON Pascal, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, NICOLOSO Alain, PONSART Marie-Hélène, PROREL Alain, PETELET Renée, PEYTHIEU Eric, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, RAPANOEL Séverine, SIMOND Stéphane, NUSSBAUM Richard, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	27	6

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à MARCADET Didier.
BRUNET Pascale pouvoir à POYAU Aurélie.
BOVETTO Fanny pouvoir à DJEFFAL Mohamed.
ESTACHY Monique pouvoir à SEZANNE Philippe.
FERRUS Christian pouvoir à ESCALLIER Karine.

THEME : PATRIMOINE 7

OBJET : AMENAGEMENT
DE LA PLACE GALLICE
BEY / MODIFICATION DU
PLAN DE FINANCEMENT.

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, BRUNET Pascale, BOVETTO Fanny,
ESTACHY Monique, FERRUS Christian, VALDENAIRE
Catherine.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.

Rapporteur : Maurice DUFOUR.

Par délibération en date du 21 mars 2012, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement de la place Gallice Bey ainsi que les plans de financement.

Cette opération pouvant être financée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) allouée par l'État, il convient de modifier ces plans de financement.

Les nouveaux plans de financement proposés sont les suivants :

Création du réseau d'eau pluviale
(Plan inchangé)

Organismes	Montant subventionnable	%	Montant H.T
Agence de l'eau	22 500 €	30	6 750 €
Département des Hautes-Alpes	22 500 €	30	6 750 €
Etat	22 500 €	0	0 €
Autofinancement	22 500 €	40	9 000 €

Aménagement de la place
(sans l'eau pluviale)

Organismes	Montant subventionnable	%	Montant H.T
Département des Hautes-Alpes	271 030 €	30	81 309 €
Etat	271 030 €	35	94 861 €
Autofinancement	271 030 €	35	94 861 €

Les autres dispositions mentionnées dans le compte rendu de délibération du 21 mars 2012 restent inchangées

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver ce nouveau plan de financement ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Le Maire,

Gérard FROMM

TRANSMIS LE 23 AVR. 2012
PUBLIÉ LE 23 AVR. 2012
NOTIFIÉ LE 24 AVR. 2012